

Saputo

SAPUTO INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 1^{er} juin 2002

TABLE DES MATIÈRES

Page

RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ	1
1.1 CONSTITUTION	1
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1
RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS	2
2.1 SURVOL	2
2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS ET DISPOSITIONS)	3
RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE	5
3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE	5
3.1.1 L'industrie laitière canadienne	5
3.1.2 L'industrie laitière américaine	8
3.1.3 Tendances futures	10
3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE	11
RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	11
4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS	14
4.1.1 Produits	15
4.1.2 Production	16
4.1.3 Marchés	18
4.1.4 Distribution	20
4.1.5 Concurrence	21
4.1.6 Relations de travail	21
4.2 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE	22
4.2.1 Produits	22
4.2.2 Fabrication	22
4.2.3 Marchés et distribution	22
4.2.4 Concurrence	23
4.2.5 Relations de travail	23
RUBRIQUE 5 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES	24
RUBRIQUE 6 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	25
RUBRIQUE 7 - ANALYSE DE LA DIRECTION	25
RUBRIQUE 8 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	25
RUBRIQUE 9 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	25
9.1 ADMINISTRATEURS	25
9.2 HAUTS DIRIGEANTS	27
RUBRIQUE 10 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	28

RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ

1.1 Constitution

Saputo Inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1^{er} juillet 1992; le certificat a été modifié le 25 août 1997 pour changer les dispositions rattachées à son capital-actions autorisé. Le certificat a été modifié une autre fois le 2 août 2000 afin de permettre, entre les assemblées des actionnaires, la nomination d'administrateurs par d'autres administrateurs. Le siège et principal établissement de la Société est situé au 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) Canada, H1P 1X8.

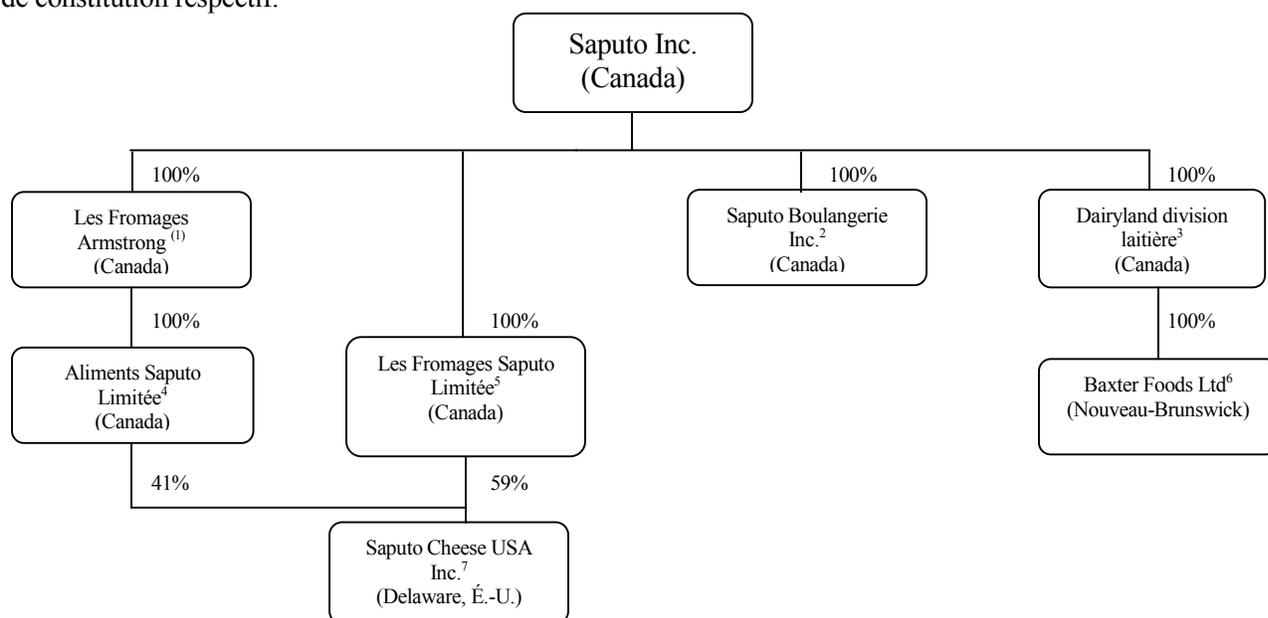
Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte exige ou indique autrement, les termes « Saputo » et « Société » désignent Saputo Inc. seule ou avec ses filiales, ou toute combinaison de ces personnes morales.

Le 23 novembre 2001, la Société a déclaré un dividende en actions de 100 % sur les actions ordinaires, ce qui eut le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (le « fractionnement d'actions »), de sorte que le nombre d'actions en circulation a doublé. Toutes les références aux présentes au nombre d'actions ordinaires et au prix des actions ordinaires ont été ajustées afin de tenir compte du fractionnement d'actions.

Dans le présent document, le symbole « \$ » ou « \$ CA » renvoie au dollar canadien et le symbole « \$ US » renvoie au dollar américain.

1.2 Structure organisationnelle

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo et de ses filiales importantes et leur territoire de constitution respectif.



- (1) Produit et vend des produits laitiers, notamment du fromage, du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé, au Canada.
- (2) Produit, vend et distribue des produits de boulangerie au Canada.
- (3) Produit, vend et distribue une vaste gamme de lait nature, de produits à base de crème, de crème sûre, de fromage cottage, de yogourts et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, et distribue d'autres produits

- laitiers et produits connexes dans l'Ouest canadien et en Ontario. La Crèmerie des Trois-Rivières S.E.C. exerce les activités relatives au lait nature au Québec.
- (4) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement du fromage, et d'autres produits alimentaires dans les provinces canadiennes autres que le Québec.
 - (5) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement du fromage, et d'autres produits alimentaires au Québec.
 - (6) Produit, vend et distribue des produits laitiers, notamment du lait nature, de la crème sûre et des jus ainsi que d'autres boissons dans les provinces Maritimes.
 - (7) Produit et vend des produits laitiers, principalement du fromage, aux États-Unis.

RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

2.1 Survol

La Société exploite ses activités à l'intérieur de deux secteurs, soit le secteur Produits laitiers composé de la division Fromage et de la division Lait, et le secteur Produits d'épicerie composé de la division Boulangerie. Le secteur Produits laitiers et le secteur Produits d'épicerie représentent respectivement 94,6 % et 5,4 % des ventes totales.

37,1 % des ventes totales consolidées de la Société sont réalisées aux États-Unis et 62,9 % au Canada¹. Par l'entremise de ses deux secteurs, la Société exploite 52 usines et compte plus de 7 000 employés.

Secteur Produits laitiers – Division Fromage

Saputo fabrique et commercialise de la mozzarella, du cheddar et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, du beurre et des sous-produits à valeur ajoutée comme la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et la protéine de lactosérum par l'entremise de sa division Fromage. Au Canada, Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux comptoirs de spécialités déli et une grande sélection d'autres produits non laitiers qui complètent ses activités de distribution de fromage auprès principalement des pizzerias. Au cours de l'exercice 2002, la division Fromage représentait environ 70,1 % des ventes totales de la Société et 74,1 % des ventes du secteur Produits laitiers. Des ventes totales de la Société réalisées par la division Fromage au cours de l'exercice 2002, environ 47,1 % ont été réalisées au Canada¹ et 52,9 % aux États-Unis. Dans la division Fromage, la Société exploite 20 usines au Canada et 16 aux États-Unis. Au 1^{er} mai 2002, la Société comptait 3 691 salariés à temps plein et 276 salariés à temps partiel dans la division Fromage.

Saputo s'est établie comme chef de file dans la production de fromages au Canada, fabricant environ 35 % de la production canadienne de fromage naturel, et elle se classe également parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis. Avec sa division Fromage, Saputo dessert, grâce à des distributeurs indépendants non exclusifs et à des agents de vente et par son propre réseau de distribution, trois segments de marché distincts : la restauration, le détail et l'industriel. Au cours de l'exercice 2002, le segment de la restauration comptait pour 38,8 % des ventes de la division Fromage, le segment du marché du détail pour 36,1 % et le segment industriel pour 25,1 %.

Secteur Produits laitiers – Division Lait

La Société produit, commercialise et distribue aussi du lait nature, des produits à base de crème, de la crème sûre, du fromage cottage, du yogourt, des jus et d'autres boissons qu'elle vend principalement au segment du marché du détail par l'entremise de son réseau de livraison directe aux marchands (*RLDM*) exploité par des distributeurs appartenant à la Société et des distributeurs indépendants de même que par

¹ Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

l'entremise d'un important réseau de livraison à domicile. La division Lait comptait pour 24,5 % des ventes totales de la Société au cours de l'exercice 2002. Dans cette division, la Société exploite 14 usines, toutes situées au Canada. Au 1^{er} mai 2002, la Société comptait 1 999 salariés à temps plein dans cette division.

Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue au Canada des petits gâteaux et des tartelettes. Ces produits sont presque exclusivement vendus dans le marché du détail au Canada par l'entremise d'un RLDM et par des distributeurs indépendants. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Dans ce secteur, la Société exploite une usine dans la province de Québec et une dans la province de l'Ontario² et employait, en date du 1^{er} mai 2002, 979 salariés à temps plein et 152 salariés à temps partiel.

2.2 Historique (y compris les acquisitions et dispositions)

M. Emanuele (Lino) Saputo, président du conseil et chef de la direction de Saputo, a fondé la Société avec ses parents en 1954 en produisant des fromages de qualité pour la communauté italienne de Montréal. À la fin des années 50, les premières installations de production d'importance de la Société ont été construites dans le quartier Saint-Michel, à Montréal. Dans la décennie qui a suivi, Saputo a connu une croissance considérable au fur et à mesure qu'augmentait la demande pour ses produits, tant à Montréal que sur de nouveaux marchés, notamment dans d'autres régions du Québec, en Ontario et dans les Maritimes.

Dans les années 70, Saputo a acquis plusieurs installations de production et a mis sur pied son réseau de distribution national pour se hisser parmi les plus importants producteurs de mozzarella au Canada, principalement desservant le marché de la restauration. En 1981, la Société a construit une usine de fabrication de fromage à Mont-Laurier, au Québec, et a acquis une usine de fabrication de fromage à Cookstown, en Ontario. En 1984, Saputo a acquis à Saint-Hyacinthe, au Québec, une usine qui transforme le lactosérum liquide, un sous-produit tiré de sa production de fromage, en produits à valeur ajoutée comme le lactose et la protéine de lactosérum.

Depuis 1984, Saputo poursuit sa croissance au Canada par l'acquisition de petites et moyennes entreprises de fabrication de fromage et de distribution de produits alimentaires situées dans diverses régions du pays. En 1988, la Société a pénétré le marché des États-Unis en acquérant une usine de fabrication de fromage située à Richmond, au Vermont, et l'usine de fromage Jefferson qui est maintenant située à Hancock, au Maryland.

En 1996, Saputo a acquis Fromages Caron Inc., un distributeur de fromages fins importés. Le 31 juillet 1997, Saputo a acquis la Crémierie des Trois-Rivières, Limitée, accédant ainsi aux marchés du lait nature et des spécialités glacées.

Le 15 octobre 1997, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 18 941 000³ actions ordinaires au prix de 8,50 \$³ l'action (le « premier appel public à l'épargne »). En décembre de la même année, Saputo a émis 18 000 000³ de bons de souscription spéciaux au prix de 12,50 \$³ le bon pour financer en partie l'acquisition de Stella (définie ci-après).

Le 5 décembre 1997, Saputo a accru sa présence aux États-Unis en acquérant Stella Holdings, Inc., un fabricant de mozzarella et de fromages de spécialité, (qui, avec ses filiales en propriété exclusive de l'époque, sont collectivement désignées aux présentes comme « Stella ») de Specialty Foods Corporation pour une contrepartie globale de quelque 580 millions de dollars canadiens (408 millions de dollars

² L'usine située en Ontario fermera d'ici le 27 septembre 2002 et ses activités seront transférées à l'usine située au Québec.

³ Cette donnée a été redressée afin de refléter le fractionnement d'actions.

américains) versée en espèces (l'« acquisition de Stella »). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1996, Stella a enregistré des revenus d'environ un milliard de dollars. Grâce à l'acquisition de Stella, le revenu de la Société a triplé, plaçant celle-ci parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis.

Le 1^{er} mai 1998, Saputo a acquis de Avonmore Waterford Group plc. toutes les actions en circulation de Avonmore Cheese Inc. et de Waterford Food Products, Inc., deux sociétés situées aux États-Unis, principalement au Wisconsin (l'« acquisition d'AW ») pour 54,1 millions de dollars canadiens (37,8 millions de dollars américains). Ces sociétés produisaient de la mozzarella et des fromages de spécialité, du lait condensé sucré, ainsi que des sous-produits à valeur ajoutée comme les concentrés protéiques de lactosérum, des mélanges d'ingrédients et de la crème. Deux des six usines acquises étaient des installations de traitement de lactosérum.

Le 31 août 1998, la Société a acquis toutes les actions en circulation de Riverside Cheese and Butter Inc., un fabricant de fromages fins situé à Trenton, en Ontario. Saputo a également fait l'acquisition, le 16 septembre 1998, de la quasi-totalité des éléments d'actif et a assumé certaines des obligations de Bari Cheese Ltd., un fabricant de mozzarella et de fromages de spécialité situé à Vancouver, en Colombie-Britannique. Le prix d'achat total de 11,4 millions de dollars a été payé au moyen du placement privé de 53 500³ actions ordinaires de Saputo au prix de 20,00 \$³ l'action, le solde ayant été payé comptant.

Le 15 septembre 1999, la Société a acquis toutes les actions en circulation de Culinar Inc., connue sous le nom de Saputo Groupe Boulangerie inc. (« Saputo Boulangerie ») de SGF Soquia Inc. et de divers actionnaires minoritaires pour 283,5 millions de dollars (l'« acquisition de Culinar »). Cette transaction a été payée par l'émission de 5 006 000³ actions ordinaires de Saputo au prix de 19,98 \$³ l'action, le solde ayant été payé comptant. Culinar fabriquait, commercialisait et distribuait des petits gâteaux, des biscuits, des biscottes et des soupes et ses ventes s'élevaient à près de 270 millions de dollars. Avec cette acquisition, Saputo est devenue le plus important fabricant de petits gâteaux et de biscottes, de même que l'un des plus importants fabricants de biscuits au Canada.

Le 12 novembre 1999, Saputo a complété le placement privé de 250 millions de dollars américains de billets de premier rang auprès d'investisseurs institutionnels aux États-Unis. La durée des billets varie de 7 à 15 ans et ces derniers comportent un taux d'intérêt moyen de 8,16 %. Le produit du placement privé a été utilisé pour refinancer une partie des facilités de crédit existantes de la Société.

Le 28 février 2000, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions en circulation de Groupe Cayer – JCB Inc., un fabricant de fromages fins situé dans la province de Québec, pour une somme de 13,7 millions de dollars payée comptant et une dette de 6,7 millions de dollars (l'« acquisition de Cayer »). Les ventes de Cayer s'élevaient à environ 55 millions de dollars.

Le 5 février 2001, Saputo a complété l'acquisition des activités de fabrication de lait nature et de fromage d'Agrifoods International Co-operative Limited (« Agrifoods »), l'un des plus importants transformateurs de produits laitiers au Canada, en achetant la totalité des actions en circulation de certaines filiales opérantes d'Agrifoods, notamment Dairyland division laitière (« DDL »), Les Fromages Armstrong (« Armstrong ») et Baxter Foods Ltd. (« Baxter ») au prix de 407,3 millions de dollars payé comptant (l'« acquisition de Dairyworld »). Les entreprises acquises ont généré des ventes nettes d'environ 1,4 milliards de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissements (« BAIIA ») de 61,4 millions de dollars par année.

³ Cette donnée a été redressée afin de refléter le fractionnement d'actions.

Le 15 juillet 2001, la Société a conclu une transaction de partenariat avec Dare Foods Limited (« Dare ») selon laquelle cette dernière a acquis les activités de fabrication et de commercialisation de biscuits, de biscottes et de soupes du secteur Produits d'épicerie de la Société, lesquelles représentaient des revenus annuels d'environ 83 millions de dollars. En considération de cette transaction, Saputo a obtenu une participation de 21 % au sein du groupe Dare (la « transaction Dare »). Grâce à cette transaction, Dare est devenu le deuxième plus important fabricant de biscuits au Canada.

Le 23 novembre 2001, la Société a complété le fractionnement d'actions et a doublé le nombre d'actions en circulation. Voir « La Société – Constitution ».

Le 11 mars 2002, Saputo a acquis de ConAgra Dairy Foods Company, une usine de fromage située à Whitehall en Pennsylvanie. L'usine produit du fromage mozzarella et provolone.

RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE

3.1 L'industrie laitière

3.1.1 L'industrie laitière canadienne

Régime réglementaire

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, l'industrie laitière est assujettie à une série de règlements fédéraux et provinciaux particuliers régissant la production, la transformation et la distribution du lait et de produits connexes. Toutes les lois applicables, qu'elles soient provinciales ou fédérales, prévoient des inspections d'usines, des tests effectués sur les produits et d'autres contrôles réglementaires.

Au Canada, toutes les usines de transformation du lait sont assujetties à des inspections régulières menées par les autorités fédérales et doivent être agréées aux termes de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*. Les lois provinciales prévoient aussi l'enregistrement de ces usines, ce qui les oblige à se soumettre aux inspections et aux règlements provinciaux.

Approvisionnement en lait

Les activités de l'industrie laitière canadienne s'exercent dans un cadre fortement réglementé. Le gouvernement fédéral a chargé la Commission canadienne du lait (la « CCL »), société d'État, d'appliquer la politique laitière nationale du Canada, laquelle est fondée sur les compétences partagées des gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements provinciaux réglementent le lait nature et le gouvernement fédéral régit le lait industriel. On entend par « lait nature » le lait ou la crème de table destinés à la consommation sous forme liquide, alors que le « lait industriel » est destiné à la fabrication de tous les autres produits laitiers, notamment le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt. Selon les renseignements obtenus auprès de la CCL, le secteur du lait nature reçoit quelque 40 % du lait cru livré au Canada alors que le secteur du lait industriel en absorbe environ 60 %.

L'industrie laitière canadienne est caractérisée par un système de gestion planifiée de l'offre des produits laitiers. L'objectif principal de cette gestion est d'assurer un retour équitable aux producteurs laitiers tout en maintenant la production d'un volume suffisamment élevé de lait industriel pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens en produits laitiers et pourvoir à certaines exportations prévues. On atteint cet objectif essentiellement en fixant le prix-plancher qui peut être payé aux entreprises de transformation du lait

pour le beurre et la poudre de lait écrémé vendus à la CCL pour liquider les surplus du marché et en surveillant l'approvisionnement en lait industriel.

Les producteurs laitiers étaient, en outre, directement subventionnés par le gouvernement fédéral, mais cette subvention a été éliminée progressivement au cours d'une période de cinq ans terminée en février 2002. La perte de la subvention par les fermiers a été entièrement compensée par la hausse des prix du lait industriel au cours de la période d'élimination progressive.

Chaque année laitière (laquelle court du 1^{er} août au 31 juillet), la CCL calcule le volume de production du lait industriel à l'échelle nationale en fonction de la demande prévue au Canada et de certaines exportations anticipées. Ce volume est ensuite réparti selon les dispositions du Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale. Cette entente précise notamment que la quote-part de la production nationale du lait industriel (le « contingent de mise en marché ») attribuée au Québec et à l'Ontario s'élève respectivement à quelque 46,9 % et 31,3 %.

Une fois que le volume de lait industriel a été établi et réparti parmi les provinces, les offices de commercialisation provinciaux régissent la production, la fixation du prix et la commercialisation du lait sur leur propre territoire. Chaque office de commercialisation provincial attribue le lait aux entreprises de transformation du lait. Le lait industriel est réparti selon un système de redistribution en cascade, qui classe le lait industriel en diverses catégories de produits à fabriquer. La priorité de l'offre est accordée aux catégories de lait les plus élevées, qui commandent des prix supérieurs.

Bien qu'il puisse y avoir certaines variations d'une province à l'autre, la croissance des quantités de lait de chaque catégorie, autre que le lait nature, est généralement limitée. Par conséquent, puisqu'elle évolue dans un système de gestion planifiée de l'offre, une entreprise de transformation laitière de lait industriel ne pourra croître de façon marquée qu'en effectuant des acquisitions. Toute tentative de croissance interne se heurte aux quotas imposés aux usines de transformation de lait industriel qui fixent un volume précis garanti. Inversement, la direction croit qu'il est peu probable qu'un transformateur perde une partie significative de sa part du volume de lait disponible puisque le contingent de mise en marché est établi en fonction de la demande enregistrée dans le passé et de la demande prévue en produits laitiers.

Commerce international (Canada)

Importations. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international administre les quotas d'importation du fromage au Canada. Ces quotas sont divisés en sources provenant de l'Union européenne et d'autres sources. Cette répartition découle de l'obligation qu'a prise le Canada envers l'Union européenne d'importer de cette dernière 66,0 % des quelque 20,4 millions de kilogrammes de fromage qu'il s'est engagé à importer chaque année en vertu de l'accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« OMC »). Les importations effectuées aux termes de cet engagement minimal de 20,4 millions de kilogrammes de fromage bénéficient de tarifs douaniers peu élevés alors que les importations en sus de ce seuil prévu par l'engagement sont assujetties à des tarifs considérablement plus élevés. À l'heure actuelle, les tarifs applicables aux importations de fromage hors contingent correspondent à 245,5 % de la valeur facturée.

Exportations. En 1997, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont contesté la légalité du système canadien de gestion de l'offre des produits laitiers en vertu de l'Accord du GATT de 1994 qui a été adopté lors des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, alléguant que les exportations canadiennes de produits laitiers bénéficiaient de subventions. En mars 1999, le comité de l'OMC a statué en faveur des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande, jugeant que le système des exportations canadiennes de produits laitiers prévoit l'octroi de subventions en raison de l'intervention des gouvernements et de leurs organismes. Le Canada en a appelé de cette décision et, en octobre 1999, une commission d'appel de l'OMC a confirmé en grande partie la décision initiale contraignant ainsi le Canada à réviser ses pratiques en matière d'exportation.

Les gouvernements fédéral et provinciaux travaillèrent ensuite avec les participants de l'industrie pour concevoir un système d'exportation qui est compatible avec l'OMC, tout en tentant de protéger l'intégrité du système canadien de gestion planifiée de l'offre des produits laitiers et le Canada prétend avoir modifié son système de gestion des produits laitiers en conséquence.

Le 1^{er} mars 2001, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont déposé une demande formelle auprès de l'OMC pour obtenir la permission d'imposer au Canada des sanctions économiques annuelles de 35 millions de dollars américains pour chacune des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande en guise de compensation pour les dommages réputés à leur industrie laitière causés par les exportations de produits laitiers canadiens. Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont officiellement demandé que l'OMC établisse un comité (le « Comité ») pour examiner le problème de conformité en tenant compte du nouveau système du Canada. Le 5 juillet 2001, le Comité a rendu sa décision, laquelle était défavorable au Canada et le Canada en a ensuite appelé de cette décision. Le 12 juillet 2001, le processus d'appel a débuté et une décision finale a été rendue le 3 décembre 2001. Cette décision a clarifié plusieurs des éléments soulevés dans le rapport du Comité et a établi de nouvelles références pour déterminer l'existence de subventions au sein du programme canadien des prix en matière d'exportation du lait. Toutefois, la décision du Comité n'a pas fourni une réponse définitive afin de déterminer si le nouveau système canadien d'exportation du lait est en conformité avec les obligations de l'OMC, statuant plutôt que le Comité n'avait pas l'autorité requise pour compléter cette analyse dans les limites de son mandat. En conséquence, la nomination d'un nouveau comité sur la conformité a été demandée par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en janvier 2002. Le processus a débuté en avril 2002 et le rapport du comité est attendu au cours de l'été 2002. Au Canada, le lait industriel disponible à l'exportation représente généralement approximativement 6 % de la production totale de lait industriel.

Marché canadien

L'apport de l'industrie de la transformation laitière à l'économie canadienne est considérable puisqu'elle a généré des livraisons évaluées à plus de 9,8 milliards de dollars en 2001. Surpassé uniquement par le secteur de la transformation de la viande, le secteur de la transformation laitière représentait environ 15 % de la valeur estimative de toutes les ventes du secteur de la transformation des produits alimentaires en 2001. Le secteur de la transformation vit présentement une importante rationalisation alors que les transformateurs s'efforcent d'obtenir les meilleures efficacités et d'obtenir les économies d'échelle nécessaires pour demeurer concurrentiel sur des marchés sans cesse plus ouverts à la mondialisation.

En 2000-2001, il y avait 19 369 fermes laitières au Canada. Cela représente une diminution de 1 207 fermes par rapport à l'année laitière précédente. Environ 81 % des fermes laitières du Canada sont situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario. Les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes comptent respectivement 14 % et 5 % des fermes laitières.

Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués au Canada en 2001.

Volumes de production canadienne de produits laitiers choisis en 2001 ⁽¹⁾
(en milliers)

Cheddar	120 673 kg	Yogourt.....	161 268 kg
Fromages fins ⁽²⁾	200 038 kg	Lait en poudre.....	90 150 kg
Fromage Cottage.....	22 696 kg	Lait concentré.....	117 005 kg
Beurre	81 584 kg	Lait nature	2 710 139 litres
Crème glacée et autres produits de crème glacée.....	526 082 litres	Crème	230 758 litres

(1) Source : Commission canadienne du lait.

(2) Tient compte de la mozzarella (115 251 kg).

3.1.2 L'industrie laitière américaine

Régime réglementaire

Aux États-Unis, la production des produits alimentaires est assujettie à une vaste réglementation fédérale, étatique et locale régissant la publicité, la qualité, l'emballage, l'étiquetage et la salubrité.

Toutes les usines de fabrication alimentaire sont assujetties à la réglementation et aux contrôles de la *United States Food and Drug Administration* (la « FDA ») et du *United States Department of Agriculture* (le « USDA »). De même, chaque État peut appliquer des règlements plus stricts pour régir la fabrication de produits alimentaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux collaborent avec le gouvernement fédéral pour assurer la salubrité des aliments produits sur leur territoire. Toute violation des règlements fédéraux, étatiques et locaux peut donner lieu à la saisie et à la confiscation de produits, à des ordonnances de cesser et de s'abstenir, à des injonctions et à des sanctions pécuniaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux assurent également le respect de la législation environnementale.

Approvisionnement en lait

Il existe deux catégories de lait aux États-Unis, soit le *Grade A* et le *Grade B*. Le lait de *Grade A* est produit selon des exigences sanitaires précises et les producteurs laitiers doivent détenir un permis d'expédition de *Grade A*. Le lait de *Grade A* compte pour 98 % de l'approvisionnement en lait aux États-Unis et est utilisé sous forme liquide ainsi qu'à des fins de fabrication. Le lait de *Grade B*, pour sa part, représente 2 % de la production de lait aux États-Unis et est destiné exclusivement à la production du beurre, du fromage et de la poudre de lait écrémé.

Le tableau qui suit présente l'utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2001.

Utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2001 ⁽¹⁾

Utilisé comme lait nature et crème	33,2 %
Transformé en fromage.....	36,8 %
Transformé en beurre de laiterie.....	13,3 %
Transformé en produits laitiers surgelés	8,9 %
Transformé en lait évaporé et en lait condensé.....	1,0 %
Utilisé sur les fermes où il est produit.....	0,8 %
Autres utilisations	6,0 %

(1) Source : USDA, *Dairy Products 2001 Annual Report*, publié en avril 2002.

Dans la plupart des cas, le prix du lait commercialisé aux États-Unis est fixé selon son utilisation. Les prix du lait sont fixés mensuellement selon des formules de prix des produits. Les données sur les prix utilisées dans les formules sont tirées de sondages menés par le *National Agriculture Statistics Service* du USDA. Le lait utilisé dans les produits liquides est placé dans la Catégorie I, la catégorie au prix le plus élevé. Le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée, de yogourt, fromage cottage, crème sure, fromage ricotta et d'autres produits laitiers fait partie de la Catégorie II. Le lait utilisé dans la fabrication de fromage et de fromage à la crème fait partie de la Catégorie III, et celui utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre, de la Catégorie IV.

Les prix de gros pour la majeure partie de la production de fromage des États-Unis sont établis selon les opérations quotidiennes effectuées comptant sur le fromage cheddar à la *Chicago Mercantile Exchange* (la « CME »). La dernière opération d'une journée fixe le cours pour la journée. En l'absence d'opérations, le cours est fonction des cours acheteur et vendeur. Les entreprises de transformation perçoivent habituellement une prime en sus du cours établi par la CME.

Une usine de transformation du lait n'est assujettie à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elle peut recevoir et elle est libre de négocier son approvisionnement en lait avec qui elle veut. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou peuvent s'approvisionner en lait directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient un prix qui reflète la classe de prix du USDA en vigueur pour le mois en cours, majoré de frais de manutention négociés.

Les programmes laitiers américains, par l'entremise de l'organisme fédéral dénommé *Commodity Credit Corporation* (la « CCC »), ont une incidence sur la production et la commercialisation du lait et des produits laitiers aux États-Unis puisque la CCC achète la production de beurre, de poudre de lait écrémé et de fromage aux prix-planchers suivants :

- beurre @ 0,8548 \$ US la livre;
- bloc de fromage cheddar 40 livres @ 1,1314 \$ US la livre;
- poudre de lait écrémé @ 0,9000 \$ US la livre.

Ces produits sont vendus ou utilisés soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle internationale dans le cadre de programmes gouvernementaux particuliers. Toutefois, la CCC n'aide pas directement les producteurs laitiers et n'établit pas d'objectif de rendement pour eux.

Commerce international (États-Unis)

Importations. La restriction des importations est un autre élément important du programme laitier des États-Unis. La plupart des quotas américains d'importation de fromage sont propres à un pays et à un produit donnés. Selon les dispositions de l'accord sur l'agriculture de l'OMC, les États-Unis se sont engagés à importer, à un taux tarifaire moins élevé, quelque 141 991 tonnes métriques de fromage en 2001. Les tarifs applicables au fromage en sus de ce quota sont prohibitifs.

Aucun permis n'est exigé pour les produits laitiers à base de lait de brebis, de chèvre et de bufflonne et ces produits ne sont pas assujettis à des droits de douane aux États-Unis. Cela s'applique aussi à quelques autres produits, y compris le fromage brie.

Exportations. Les États-Unis ne sont pas un exportateur important de produits laitiers. Les activités d'exportation de ce pays s'élevaient à 1,066 milliard de dollars américains en 2001 et à 972,4 millions de dollars américains en 2000.

La plupart des activités d'exportation sont exercées dans le cadre du *Dairy Export Incentive Program*, qui attribue des volumes d'exportations subventionnées à certains pays, permettant ainsi aux exportateurs de demander de l'aide pour exporter des produits laitiers destinés à ces pays.

Marché américain

Le USDA établit qu'il y avait 405 usines de transformation de fromage aux États-Unis en 2001, qui ont produit 3,7 milliards de kilogrammes de fromage. Le cheddar représentait 33,7 % de cette quantité, soit 1,2 milliard de kilogrammes, et les fromages italiens, dans l'ensemble, représentaient 41 % de ce volume, soit 1,5 milliard de kilogrammes. La mozzarella comptait à elle seule pour 1,2 milliard de kilogrammes de la production fromagère, soit 80,1 % des fromages italiens et 32,8 % de tous les fromages produits en 2001.

3.1.3 Tendances futures

De l'avis de la Société, les efforts de consolidation entrepris il y a quelques années dans les industries laitières américaine et canadienne se poursuivront. Cet environnement concurrentiel en évolution obligera nécessairement les entreprises régionales de transformation à s'adapter, à vendre ou à fusionner avec d'autres participants de l'industrie. Les entreprises laitières bien capitalisées et orientées vers les regroupements devraient profiter de cette tendance pour effectuer des acquisitions stratégiques.

Des représentants des divers gouvernements ont entamé dans le cadre de la ronde de négociations de Doha de l'OMC des discussions devant mener à de nouveaux tarifs et à des diminutions des subventions pour les produits agricoles au cours des années à venir. Le document de travail du Président est attendu pour le mois de mars 2003, lequel devra servir de base de négociations entre les pays impliqués. La ronde de Doha devrait être finalisée entre les années 2005 et 2008.

Relativement à la décision de l'OMC sur les pratiques du Canada en matière d'exportation, la nomination d'un nouveau comité sur la conformité a été demandée par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en janvier 2002. Le processus a débuté en avril 2002 et le rapport du comité est attendu au cours de l'été 2002.

Tant que le système canadien de gestion planifiée de l'offre demeure inchangé et qu'il n'y a pas d'augmentation importante de la consommation de produits laitiers par habitant, les entreprises canadiennes de transformation des produits laitiers ne connaîtront de croissance importante que par des acquisitions.

Aux États-Unis, aucun quota n'est imposé aux usines. Par conséquent, les sociétés de transformation de produits laitiers ne sont assujetties à aucune restriction au titre de l'approvisionnement en lait, de sorte que leur croissance est plutôt fonction des conditions habituelles du marché.

3.2 L'industrie des produits d'épicerie

Régime réglementaire

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. L'industrie des produits d'épicerie est assujettie à des normes strictes en matière de qualité et d'emballage, notamment celles énoncées dans la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

Marché du détail canadien

Au cours des dernières années, le marché du détail canadien a évolué en raison de l'importance croissante des canaux de distribution hors des supermarchés comme les magasins grande surface et les clubs-entrepôts. Cette tendance a entraîné une consolidation importante du réseau des supermarchés où cinq chaînes nationales contrôlaient approximativement 85 % des ventes au détail de ce réseau en 2001.

Les ventes effectuées dans le secteur des petits gâteaux s'élèvent à quelque 559,4 millions de dollars par année au Canada. Ce secteur comprend notamment les petits gâteaux, les muffins, les barres granola, les barres de céréales et de fruits, les desserts frais ainsi que les carrés à la guimauve. Les petits gâteaux préemballés comptent pour 22,6 % de tous les petits gâteaux vendus au Canada. Environ 61,9 % et 27,8 % respectivement de toutes les ventes de produits de petits gâteaux préemballés au Canada sont effectuées au Québec et en Ontario.

RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société exploite ses activités à l'intérieur de deux secteurs, le secteur Produits laitiers (qui regroupe les divisions Lait et Fromage) et le secteur Produits d'épicerie composé de la division Boulangerie. Par l'entremise de ces deux secteurs, la Société exploite 52 usines et compte plus de 7 000 salariés.

Le tableau suivant démontre l'importance relative des deux secteurs de la Société au cours des deux derniers exercices:

	Ventes par secteur					
	Exercice terminé 31 mars 2002		Exercice pro forma terminé le 31 mars 2001 ⁽¹⁾		Exercice terminé 31 mars 2001 ⁽²⁾	
	Ventes (\$000)	% des ventes totales	Ventes (\$000)	% des ventes totales	Ventes (\$000)	% des ventes totales
Secteur Produits laitiers						
Division Fromage	2 424 533	70,1	2 209 042	67,1	1 772 125	82,0
Division Lait	<u>845 508</u>	<u>24,5</u>	<u>831 014</u>	<u>25,3</u>	<u>137 884</u>	<u>6,4</u>
	3 270 041	94,6	3 040 056	92,4	1 910 009	88,4
Secteur Produits d'épicerie	187 371	5,4	251 662	7,6	251 662	11,6
Total	<u>3 457 412</u>	<u>100,0</u>	<u>3 291 718</u>	<u>100,0</u>	<u>2 161 671</u>	<u>100,0</u>

(1) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld sur une base annualisée.

(2) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld.

Secteur Produits laitiers – Division Fromage

La division Fromage de Saputo fabrique et commercialise la mozzarella, le cheddar et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, le beurre et des sous-produits à valeur ajoutée, tels la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et les protéines de lactosérum. Au Canada, Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux comptoirs déli spécialisés et un vaste éventail d'autres produits non-laitiers qui complètent ses activités de distribution de fromage auprès principalement des pizzerias. Au cours de l'exercice 2002, la division Fromage représentait environ 70,1 % des ventes totales de la Société et 74,1 % des ventes du secteur Produits laitiers. Des ventes totales de la Société pour la division Fromage au cours de l'exercice 2002, environ 47,1 % ont été réalisées au Canada⁴ et 52,9 % aux États-Unis. Au sein de la division Fromage, la Société exploite 20 usines au Canada et 16 aux États-Unis. Au 1^{er} mai 2002, la Société comptait 3 691 salariés à temps plein et 276 salariés à temps partiel dans sa division Fromage.

Saputo s'est établie comme chef de file dans la production de fromage au Canada, fabriquant environ 35 % de la production canadienne de fromage naturel, et elle se classe également parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis. Grâce à sa division Fromage, Saputo dessert, grâce à des distributeurs indépendants non-exclusifs et à des agents de vente et par son propre réseau de distribution, trois segments de marché : la restauration, le détail et l'industriel. Le segment de la restauration compte pour 38,8 % des ventes de la division Fromage, le segment du détail pour 36,1 % et le segment industriel pour 25,1 %.

Secteur Produits laitiers – Division Lait

La Société produit, commercialise et distribue aussi du lait nature, des produits à base de crème, de la crème sûre, du fromage cottage, du yogourt, des jus et d'autres boissons qu'elle vend principalement au segment du marché du détail par l'entreprise de son RLDM exploité par des distributeurs appartenant à la

⁴ Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

Société et des distributeurs indépendants, de même que par l'entremise d'un important réseau de livraison à domicile. La division Lait représentait 24,5 % des ventes totales de la Société au cours de l'exercice 2002. Au sein de cette division, la Société exploite 14 usines, toutes situées au Canada. Au 1^{er} mai 2002, la Société comptait 1 999 salariés à temps plein au sein de la division Lait.

Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux au Canada et des tartelettes. La vente de ces produits se fait presque exclusivement dans le marché du détail canadien par l'entremise d'un RLDM et de distributeurs indépendants. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. La Société exploite dans ce secteur une usine dans la province de Québec et une dans la province de l'Ontario⁵ et elle comptait, au 1^{er} mai 2002, 979 employés à temps plein et 152 employés à temps partiel.

Profil global

Le tableau qui suit présente la ventilation des ventes totales de la Société par région et par segment de marché pour les deux derniers exercices :

Ventes totales de la Société – Ventilation géographique

	Exercice terminé le 31 mars 2002		Exercice pro forma terminé le 31 mars 2001 ⁽¹⁾		Exercice terminé le 31 mars 2001 ⁽²⁾	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Etats-Unis.....	1 282 555	37,1	1 106 039	33,6	1 106 039	51,2
Canada ⁽³⁾	2 174 857	62,9	2 185 679	66,4	1 055 632	48,8
Total.....	<u>3 457 412</u>	<u>100,0</u>	<u>3 291 718</u>	<u>100,0</u>	<u>2 161 671</u>	<u>100,0</u>

- (1) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld sur une base annualisée.
- (2) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld.
- (3) Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

⁵ L'usine située en Ontario fermera d'ici le 27 septembre 2002 et ses activités seront transférées à l'usine située au Québec.

Ventes totales de la Société – Segments de marché

	Exercice terminé le 31 mars 2002		Exercice pro forma terminé le 31 mars 2001 ⁽¹⁾		Exercice terminé le 31 mars 2001 ⁽²⁾	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Secteur Produits laitiers						
Division Fromage						
Restauration	939 719	27,2	796 956	24,2	694 206	32,1
Détail.....	874 748	25,3	838 035	25,5	568 966	26,3
Industriel	610 066	17,6	574 051	17,4	508 953	23,6
Sous-total	2 424 533	70,1	2 209 042	67,1	1 772 125	82,0
Division Lait ⁽³⁾	845 508	24,5	831 014	25,3	137 884	6,4
Secteur Produits d'épicerie⁽³⁾						
	187 371	5,4	251 662	7,6	251 662	11,6
Total	<u>3 457 412</u>	<u>100,0</u>	<u>3 291 718</u>	<u>100,0</u>	<u>2 161 671</u>	<u>100,0</u>

- (1) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld, sur une base annualisée.
- (2) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition Dairyworld.
- (3) Les produits de la division Lait et les produits d'épicerie sont surtout vendus dans le segment du marché du détail.

Puisque les secteurs de la Société sont complètement différents, la description des activités de cette dernière sera divisée en deux sections, (i) le secteur Produits laitiers, qui comprend la division Fromage et la division Lait, et (ii) le secteur Produits d'épicerie.

4.1 Secteur Produits laitiers

Le tableau qui suit fait état, pour le secteur Produits laitiers, de la ventilation des ventes de Saputo par catégorie de produits pour les deux derniers exercices.

Secteur Produits laitiers – Ventes – Catégorie de produits

	Exercice terminé le 31 mars 2002		Exercice pro forma terminé le 31 mars 2001 ⁽¹⁾		Exercice terminé le 31 mars 2001 ⁽²⁾	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Fromage	2 157 725	65,9	1 922 886	63,3	1 568 058	82,1
Lait nature, crème, fromage cottage, yogourt, mélanges laitiers, jus et friandises glacées.....	845 508	25,9	831 014	27,3	137 884	7,2
Sous-produits, lait condensé sucré, lait évaporé et en poudre, beurre et produits non-laitiers	266 808	8,2	286 156	9,4	204 067	10,7
Total.....	<u>3 270 041</u>	<u>100,0</u>	<u>3 040 056</u>	<u>100,0</u>	<u>1 910 009</u>	<u>100,0</u>

(1) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld, sur une base annualisée.

(2) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld.

4.1.1 Produits

4.1.1.1 Division Fromage

Au Canada, Saputo produit et commercialise un large éventail de fromages de qualité à l'échelle nationale, notamment la mozzarella et le cheddar, des fromages de spécialité comme le ricotta, le provolone, le parmesan, le feta, le havarti, des fromages fins tels le brie et le camembert et d'autres fromages à pâte ferme comme le brick, le colby, le farmer, le munster et le monterey jack, de même que des fromages fondus. Les produits fromagers de Saputo sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo*, *Stella*, *Armstrong*, *Caron*, *Cayer* et *Tavistock*. Saputo vend aussi des produits fromagers sous des marques privées et elle produit du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé de même qu'un certain nombre de sous-produits tirés de sa production fromagère, notamment la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et la protéine de lactosérum. Le réseau de distribution de la Société distribue des fromages fins importés aux comptoirs de spécialités déli et une grande sélection de produits non laitiers fabriqués par des tiers qui complètent ses activités de distribution de fromage aux pizzerias de l'industrie de la restauration.

Aux États-Unis, Saputo produit une vaste gamme de fromages mozzarella, de fromages de spécialité comme le ricotta, le provolone, le bleu, le suisse, le parmesan et le romano et de simili-fromages qui sont vendus sous diverses marques de commerce comme *Saputo*, *Stella*, *Friigo*, *Cheese Heads*, *Dragone* et *Lorraine*, de même que sous des marques privées. Elle produit aussi du lait condensé sucré ainsi que des concentrés de protéines de lactosérum et des mélanges d'ingrédients qui sont tirés de sa production de fromage.

4.1.1.2 Division Lait

Saputo est l'un des trois plus importants transformateurs de lait frais au Canada, détenant approximativement 21 % du marché canadien. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien et l'Ontario, sous la marque *Baxter* dans les Maritimes et sous la marque *Nutrilait* au Québec. Saputo produit et commercialise aussi de la crème, de la crème sûre et du fromage cottage sous les marques *Dairyland* et *Baxter* et du lait traité spécialement sous les marques de commerce *Pure'n Fresh Microfiltered Milk*, *Pure'n Fresh Calcium Extra* et *Milk 2 Go*. En plus de sa gamme de produits laitiers, Saputo produit et distribue aussi d'autres produits réfrigérés, notamment du jus et d'autres produits fabriqués sous licence de tiers.

4.1.2 Production

Sources d'approvisionnement en lait

En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière canadienne, Saputo s'approvisionne en lait au Canada auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. Aux États-Unis, Saputo s'approvisionne en lait principalement auprès de coopératives en vertu de contrats.

Installations

Dans le secteur Produits laitiers, la Société exploite au total 50 usines, soit 34 au Canada et 16 aux États-Unis. Toutes les usines exploitées aux États-Unis relèvent de la division Fromage tandis qu'au Canada, 20 usines relèvent de cette division et 14 de la division Lait. Au Canada, la Société est propriétaire de toutes ses usines, exception faite des installations situées à Annacis Island, en Colombie-Britannique et de l'une de ses deux installations situées à Calgary en Alberta. Mise à part l'usine située à Rolling Meadows Drive, à Fond du Lac, au Wisconsin, la Société est propriétaire de toutes ses installations aux États-Unis.

Canada. La Société exploite 19 usines dans l'Ouest du Canada, dont 10 relèvent de la division Fromage et 9 de la division Lait. Ces installations ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 36 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes et la capacité de produire du fromage fondu.

En Ontario, la Société exploite 6 installations qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 7,8 millions de litres de lait en fromage ou en lait nature. Cinq de ces installations relèvent de la division Fromage tandis que l'autre relève de la division Lait.

Des 9 installations de la Société au Québec et dans les Maritimes, 5 relèvent de la division Fromage et les 4 autres relèvent de la division Lait. La Société peut, au total, transformer chaque semaine environ 16 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes, et elle peut aussi produire du lactosérum liquide dans ces installations.

États-Unis. Dans le Nord-Est américain, la Société exploite 3 usines qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 9,1 millions de litres de lait en fromage. La Société exploite aussi 11 installations dans le Midwest, qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 33,5 millions de litres de lait en fromage et en produits laitiers connexes et de produire du lait en poudre en conserve. Enfin, la Société exploite 2 installations dans l'Ouest des États-Unis qui ont ensemble la capacité de transformer chaque semaine environ 9,6 millions de litres de lait en fromage. L'ensemble des installations américaines relève de la division Fromage.

Dépenses en immobilisations nettes

La direction croit que la Société a suffisamment de capacité de fabrication laitière pour répondre à la demande actuelle et à court terme pour ses produits. Saputo a l'intention de continuer d'agrandir et de moderniser ses usines; les investissements seront axés sur l'équipement et les procédés conçus pour accroître la production par litre de lait. Plus précisément, au cours des cinq derniers exercices, Saputo a engagé des dépenses en immobilisations nettes de 240,5 millions de dollars. Au cours des exercices 1998 à 2001, les anciens propriétaires ont engagé des dépenses en immobilisations nettes de 130,4 millions de dollars pour les activités de Dairyworld. Au cours de l'exercice 2002, la Société a consacré 33,0 millions de dollars à ses activités laitières canadiennes et 24,2 millions de dollars à ses activités aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2003, Saputo prévoit engager des dépenses en immobilisations nettes d'environ 44,5 millions de dollars pour ses activités laitières canadiennes et 14,0 millions de dollars pour ses activités laitières aux États-Unis afin de rehausser l'efficacité de ses usines.

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement. La Société est tenue d'engager des dépenses et de surveiller continuellement ses activités afin de se conformer à ces lois et règlements. La Société est d'avis que ses activités respectent, à tous égards importants, les lois et règlements environnementaux actuellement applicables, sauf pour ce qui suit. La Société entend se conformer à l'ensemble des lois et règlements environnementaux applicables.

L'usine de Produits d'épicerie située à Sainte-Marie n'a pas les certificats d'autorisation requis pour exploiter ses activités. Le 30 octobre 2001, l'usine de Sainte-Marie a déposé auprès des autorités compétentes une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation environnemental. La Société prévoit obtenir un tel certificat d'autorisation au cours des prochaines semaines et n'anticipe pas de problèmes à l'obtenir.

L'usine de Saint-Raymond ne détient pas les certificats d'autorisation requis pour exploiter ses activités. Le 31 mai 2001, l'usine de Saint-Raymond a déposé auprès des autorités compétentes une demande d'obtention d'un certificat d'autorisation. L'émission de ce certificat d'autorisation est sujet à l'autorisation préalable de la *Commission de Protection du Territoire Agricole* (la « CPTAQ ») relativement à l'usage non-agricole des lieux. La Société n'anticipe pas de problèmes à obtenir l'autorisation de la CPTAQ et le certificat d'autorisation.

Certaines des installations de Dairyworld récemment acquises comportent des problèmes mineurs de contamination. À l'usine laitière de Calgary, la Société a procédé, avec l'approbation des autorités provinciales, à des examens approfondis à l'égard des eaux souterraines contaminées au pétrole afin de déterminer l'étendue de la contamination et a préparé un plan d'action suivant lequel les travaux correctifs devraient débiter au cours du mois d'octobre 2002. Aux installations de Harrowsmith, de Bashaw et de Yorkton, on a repéré de petites zones de sol et/ou d'eau souterraine légèrement contaminées au pétrole et la Société procédera au cours de la prochaine année à un examen plus approfondi afin de déterminer, le cas échéant, les mesures appropriées à prendre à cet égard.

En vertu d'une entente conclue avec la ville de Winkler, la Société s'est engagée à financer une partie des coûts d'amélioration du système de traitement des eaux usées de la ville. La mise à niveau du système de traitement devrait être opérationnelle à l'automne 2002. Une fois que ce système de traitement sera opérationnel, la Société sera sujette aux limites et aux frais prévus dans l'entente intervenue avec la ville.

Un des cinq puits de contrôle de la qualité des eaux souterraines des installations de l'usine de Kent indique des niveaux de chlorure au-dessus du niveau généralement permis par l'État de l'Illinois. La Société a

fermé cette usine le 1^{er} avril 1999 et, à la demande des autorités, elle continue de surveiller le puits afin d'évaluer le processus naturel d'atténuation et de confirmer si des mesures additionnelles devraient être prises.

Au cours de l'exercice 2002, la Société a engagé environ 3,3 millions de dollars⁶ afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et afin d'améliorer l'efficacité des usines et de réduire les rejets d'eaux usées, pour remplacer ou enlever des réservoirs de stockage souterrains, et pour améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de ses installations au Canada et aux États-Unis. La direction évalue que la Société consacrera au total 2,6 millions de dollars⁶ pour des dépenses semblables au cours de l'exercice 2003.

La direction est d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur les bénéfices ou la position concurrentielle de la Société dans un avenir rapproché. Par ailleurs, de nouvelles dispositions législatives en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société et pourraient faire en sorte qu'elle doive engager des dépenses supplémentaires considérables pour assurer sa conformité ou le maintien de celle-ci.

4.1.3 Marchés

Ventilation géographique

La Société vend ses produits au Canada et aux États-Unis. Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers, la ventilation géographique des ventes au cours des deux derniers exercices :

Secteur Produits laitiers – Ventes – Ventilation géographique

	Exercice terminé le 31 mars 2002		Exercice pro forma terminé le 31 mars 2001 ⁽¹⁾		Exercice terminé le 31 mars 2001 ⁽²⁾	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
États-Unis	1 282 555	39,2	1 106 039	36,4	1 106 039	57,9
Canada ⁽³⁾	1 987 486	60,8	1 934 017	63,6	803 970	42,1
Total.....	3 270 041	<u>100,0</u>	<u>3 040 056</u>	<u>100,0</u>	<u>1 910 009</u>	<u>100,0</u>

(1) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld, sur une base annualisée.

(2) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld.

(3) Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

Canada. Saputo est le premier producteur de fromage au Canada avec une part d'environ 35 % de la production canadienne de fromage. Saputo vend ses produits aux segments de marché de la restauration, du détail et de l'industriel. Au Canada, la Société distribue aussi des fromages fins importés à des comptoirs de spécialités déli et elle approvisionne des pizzerias indépendantes en divers produits alimentaires et autres

⁶ Ces montants sont inclus dans les montants divulgués à la section « Secteur Produits Laitiers – Production – Dépenses en immobilisations nettes ».

produits fabriqués par des tiers dont la vente a pour but de compléter ses activités de vente de fromage auprès de ces clients. La Société est l'un des trois plus importants transformateurs de lait frais au Canada avec une part estimative du marché canadien de 21 %. Saputo vend aussi, dans le cadre de ses activités canadiennes, du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée et de la protéine de lactosérum à une vaste gamme de clients en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

États-Unis. La Société est active dans l'industrie américaine du fromage naturel, où elle vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à des clients de détail, du segment industriel et de la restauration.

Clientèle

La division Fromage de la Société dessert trois segments de marché : la restauration, le détail et l'industriel. Grâce à la division Lait, la Société est active au Canada et elle vend ses produits surtout au marché du détail.

Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers, la ventilation des ventes par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

Secteur Produits laitiers – Ventes – Segments de marché

	Exercice terminé le 31 mars 2002		Exercice pro forma terminé le 31 mars 2001 ⁽¹⁾		Exercice terminé le 31 mars 2001 ⁽²⁾	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Division Fromage						
Restauration	939 719	28,7	796 956	26,2	694 206	36,3
Détail.....	874 748	26,7	838 035	27,6	568 966	29,8
Industriel	610 066	18,7	574 051	18,9	508 953	26,7
Sous-total	2 424 533	74,1	2 209 042	72,7	1 772 125	92,8
Division Lait ⁽³⁾	845 508	25,9	831 014	27,3	137 884	7,2
Total.....	<u>3 270 041</u>	<u>100,0</u>	<u>3 040 056</u>	<u>100,0</u>	<u>1 910 009</u>	<u>100,0</u>

(1) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld, sur une base annualisée.

(2) Compte tenu de l'incidence des ventes réalisées du 5 février au 31 mars 2001 par les entreprises acquises dans le cadre de l'acquisition de Dairyworld.

(3) Les produits du lait nature sont surtout vendus au secteur du détail.

Division Fromage

Restauration. Les principaux clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels) ainsi que les hôtels. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits laitiers sous ses propres marques et sous des marques privées. Saputo fournit également aux pizzerias indépendantes au Canada, d'autres produits non-laitiers fabriqués par des tiers par la voie de son propre réseau de distribution. Saputo

produit aussi des mélanges laitiers pour les chaînes de restauration à service rapide et elle possède une importante part du marché du volume traité dans cette catégorie au Canada. Aucun client du secteur de la restauration n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2002 et 2001.

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à ses clients de détail, qui comprennent des chaînes de supermarchés, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages fins. Au cours de l'exercice 2002, la majorité des ventes au détail de Saputo a été générée par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques privées. Les produits d'épicerie au détail de Saputo sont vendus au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épiceries. Au Canada, Saputo offre aussi des fromages de spécialité et des fromages fins à ses clients du marché du détail. Les acquisitions effectuées par la Société ont fortifié la présence de la Société dans ce segment du marché. Aucun client de ce segment n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2002 et 2001.

Industriel. Les clients du segment industriel comprennent des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à la majorité des fabricants de pizzas surgelées au Canada ainsi qu'à des transformateurs de mets surgelés et elle approvisionne plusieurs gros producteurs de produits alimentaires aux États-Unis. En accord avec la tendance à l'accroissement de la substitution de repas-maison, Saputo poursuit la recherche d'occasions dans ce segment du marché. À cette fin, les experts techniques de Saputo collaborent avec les clients pour mettre au point de nouveaux produits adaptés à leurs besoins. Aucun client de ce segment n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2002 et 2001.

Division Lait

Les produits de lait nature de Saputo sont surtout vendus au segment du marché du détail. Saputo a des liens solides avec la majorité des importants détaillants en épicerie nationaux et régionaux au Canada pour sa division Lait. Le segment du marché du détail canadien est composé principalement du réseau des épiceries, qui compte pour environ 77 % du lait nature et des produits connexes vendus au secteur du détail. Les 10 plus importants clients de la division Lait comptent pour environ 63 % des ventes de cette division. Aucun client de la division Lait n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2002 et 2001.

4.1.4 Distribution

4.1.4.1 Division Fromage

Les ventes sont réalisées au Canada par des expéditions directes à certains clients d'importance du secteur de la restauration, du détail et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Saputo a également développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour ses activités de production de fromage visant à desservir une clientèle constituée de pizzerias indépendantes et de clients de détail de produits déli. Ce réseau comprend 15 centres de distribution situés partout au Canada. Saputo est d'avis que son réseau de distribution est l'élément clé qui lui a permis de pénétrer ces créneaux de marchés au Canada car son service personnalisé hebdomadaire lui confère un avantage par rapport aux fabricants de fromage qui lui font concurrence.

Aux États-Unis, les ventes sont réalisées au moyen d'expéditions directes à des clients d'envergure du secteur de la restauration, du détail et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs nationaux et régionaux.

4.1.4.2 Division Lait

En ce qui a trait à ses activités relatives au lait nature, Saputo a un RLDM complet dans toutes les provinces canadiennes à l'exception du Québec et de Terre-Neuve. Ce réseau regroupe d'importants détaillants, des magasins à très grande surface, des chaînes de dépanneurs, des organisations de restauration et des détaillants individuels. Saputo exploite aussi l'un des plus importants réseaux de livraison à domicile de lait et d'autres produits alimentaires au Canada, avec plus de 60 000 clients.

Le réseau de distribution canadien de la Société de la division Lait est composé de 545 routes de distribution et 14 entrepôts.

4.1.5 Concurrence

4.1.5.1 Division Fromage

Canada. Dans la division Fromage au Canada, la Société livre surtout concurrence à Agropur coopérative agro-alimentaire (*Agropur*), à Parmalat Canada Inc. (*Parmalat*), à Kraft General Foods Canada Inc. (par la voie du volume de production d'Agropur) et à National Cheese Co. Ltd. Saputo occupe le premier rang au Canada en tant que producteur de fromage, avec une part du marché de la production du fromage au pays d'environ 35 %.

États-Unis. Aux États-Unis, la Société livre concurrence à l'échelle nationale à des compétiteurs nationaux et régionaux, dont Lactalis USA, Inc. (Sorrento), LePrino Foods Company, Land O'Lakes, Inc., Kraft Foods, Inc., Dairy Farmers of America, Con Agra Dairy Foods (anciennement connue sous le nom de Beatrice) et Belgioioso Cheese Inc.

4.1.5.2 Division Lait

Saputo détient une part d'environ 21 % du marché canadien pour le lait nature, ce qui lui permet de compter parmi les trois plus importants transformateurs de lait frais qui détiennent chacun des parts semblables du marché. La Société doit faire face à une vive concurrence dans la plupart des catégories de produits, la concurrence variant énormément selon la région. Agropur et Parmalat comptent parmi les plus importants concurrents de la Société. Au nombre des autres concurrents, on compte des coopératives en Colombie-Britannique et dans les Maritimes.

4.1.6 Relations de travail

Au 1^{er} mai 2002, le secteur Produits laitiers de la Société comptait 3 873 salariés à temps plein et 244 salariés à temps partiel au Canada et 1 817 salariés à temps plein et 32 salariés à temps partiel aux États-Unis.

Environ 43 % des employés du secteur Produits laitiers au Canada sont syndiqués. Aux États-Unis, environ 40 % des employés du secteur Produits laitiers sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2003 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2002 ont été renouvelées selon des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail tant au Canada qu'aux États-Unis. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société, ce qui, de l'avis de la direction, est le résultat direct de la culture familiale qui s'est répandue dans toute la Société.

4.2 Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux au Canada. En juillet 2001, Dare a acquis les activités de fabrication et de commercialisation de biscuits, de biscottes et de soupes du secteur Produits d'épicerie de la Société en contrepartie de l'émission à Saputo d'un intérêt de 21 % dans Dare. Le texte qui suit fournit une vue d'ensemble des produits, des installations de production, des marchés, de la concurrence et des relations de travail pour le secteur Produits d'épicerie, lequel, depuis la transaction Dare, est constitué uniquement des petits gâteaux.

4.2.1 Produits

La Société fabrique et commercialise des petits gâteaux des barres muffin et des tartelettes, lesquels sont vendus presque exclusivement dans le marché du détail au Canada. Saputo occupe une place prédominante dans le marché des petits gâteaux au Canada et ses produits sont vendus sous les marques ombrelles *Vachon* et *Hostess*, qui soutiennent des marques de commerce reconnues comme *Jos Louis*, *Ah Caramel!*, *Hop & Go!*, *May West*, *Passion Flakie* et d'autres marques.

4.2.2 Fabrication

Installations

Au sein de ce secteur, Saputo exploite une installation de fabrication au Québec, laquelle appartient à la Société, et une installation de fabrication en Ontario, laquelle est louée par la Société⁷.

Dépenses en immobilisations nettes

Au cours des exercices 2000 à 2002, la Société a engagé des dépenses en immobilisations de 7,8 millions de dollars. Au cours des trois exercices précédant l'acquisition de Culinar, les propriétaires précédents ont engagé des dépenses en immobilisations nettes s'élevant au total à environ 29,0 millions de dollars à l'égard des cinq installations qui existaient à l'époque. Au cours de l'exercice 2003, la Société prévoit engager des dépenses en immobilisations nettes d'environ 5,7 millions de dollars afin d'augmenter l'efficacité du secteur Produits d'épicerie.

Environnement

Pour en savoir plus sur les questions environnementales relatives au secteur Produits d'épicerie, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Secteur Produits laitiers – Production – Environnement ».

4.2.3 Marchés et distribution

La Société est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Saputo vend ses produits presque exclusivement dans le marché du détail au Canada. Une partie importante des produits de la Société est vendue par le réseau des supermarchés. La majorité des ventes de la Société pour ce secteur sont générées par ses propres marques. Les produits de la Société sont distribués principalement par la voie de son RLDM.

⁷ L'usine située en Ontario fermera d'ici le 27 septembre 2002 et ses activités seront transférées à l'usine située au Québec.

4.2.4 Concurrence

Dans la catégorie des petits gâteaux, la Société fait concurrence à des fabricants régionaux dont les parts de marché sont beaucoup plus petites que celle de Saputo. Dans la province de Québec, les principaux concurrents de la Société sont Pâtisserie Chevalier Inc., McKee Foods Corporation et Pâtisserie Fortin, une division de Maple Hurst Bakery Inc. En Ontario et dans l'Ouest canadien, ses principaux concurrents sont respectivement Oakrun Farm Bakery Ltd., McKee Foods Corporation et McSweeney's Plus Distribution Ltd.

4.2.5 Relations de travail

Au 1^{er} mai 2002, le secteur Produits d'épicerie comptait 979 salariés à temps plein et 152 salariés à temps partiel, dont environ 80 % étaient syndiqués. La convention collective de l'usine de Sainte-Marie expirera au cours de l'exercice 2003 et la Société ne s'attend pas à ce que son renouvellement provoque des conflits de travail.

RUBRIQUE 5 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES ⁽¹⁰⁾

	Exercices terminés les 31 mars				
	2002	2001 ⁽¹⁾	2000	1999	1998 ⁽²⁾
	(vérifié) (en milliers de dollars, sauf les données par action)				
Données tirées des états des résultats					
Revenus.....	3 457 412	2 161 671	1 860 878	1 915 637	817 255
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	<u>3 104 990</u>	<u>1 890 697</u>	<u>1 623 933</u>	<u>1 724 550</u>	<u>721 828</u>
BAlIA ⁽³⁾	352 422	270 974	236 945	191 087	95 427
<i>Marge BAIIA</i>	10,2%	12,5 %	12,7 %	10,0 %	11,7 %
Amortissement des immobilisations ..	68 087	51 763	37 785	27 051	13 068
Bénéfice d'exploitation	284 335	219 211	199 160	164 036	82 359
Intérêts de la dette à long terme.....	53 379	40 703	34 184	28 589	8 435
Autres intérêts, nets des revenus d'intérêt.....	<u>(801)</u>	<u>(1 184)</u>	<u>3 397</u>	<u>5 307</u>	<u>491</u>
Bénéfice, compte non tenu des impôts sur les bénéfices et de l'amortissement des écarts d'acquisition	231 757	179 692	161 579	130 140	73 433
Impôts sur les bénéfices	<u>71 596</u>	<u>55 607</u>	<u>51 386</u>	<u>43 170</u>	<u>25 053</u>
Bénéfice avant l'amortissement des écarts d'acquisition	160 161	124 085	110 193	86 970	48 380
Amortissement des écarts d'acquisition ⁽⁴⁾	<u>-</u>	<u>13 844</u>	<u>10 125</u>	<u>7 877</u>	<u>2 635</u>
Bénéfice net.....	<u>160 161</u>	<u>110 241</u>	<u>100 068</u>	<u>79 093</u>	<u>45 745</u>
<i>Marge nette</i>	4,6 %	5,1 %	5,4 %	4,1 %	5,6 %
Bénéfice par action avant l'amortissement des écarts d'acquisition ⁽⁵⁾⁽⁷⁾	1,56	1,21	1,10	0,90	0,65
Bénéfice dilué par action avant l'amortissement des écarts d'acquisition ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	1,54	1,20	1,09	0,89	0,64
Bénéfice net par action ⁽⁵⁾⁽⁷⁾	1,56	1,08	1,00	0,82	0,62
Bénéfice net dilué par action ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	1,54	1,07	0,99	0,81	0,61
Données tirées des bilans					
Total de l'actif.....	2 046 675	2 012 979	1 411 002	1 072 049	896 662
Dette à long terme (incluant la tranche à court terme)	675 125	795 896	501 575	377 784	361 334
Dividendes par action ⁽⁷⁾	0,22	0,18	0,12	0,124	0,025 ⁽⁸⁾
Capitaux propres	900 588	747 901	628 894	449 933	369 893
Données tirées des états des flux de trésorerie					
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation ⁽⁹⁾	244 535	190 090	176 047	128 334	63 972
Montant net des ajouts aux immobilisations	59 735	42 934	53 115	62 624	22 107

- (1) Comprend les résultats de Dairyworld du 5 février 2001 au 31 mars 2001.
- (2) Comprend les résultats de Stella du 6 décembre 1997 au 31 mars 1998.
- (3) Bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement.
- (4) La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à ces recommandations depuis le 1^{er} avril 2001.
- (5) Le bénéfice par action a été calculé à partir de la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
- (6) Le bénéfice dilué par action a été calculé en utilisant la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice terminé le 31 mars ainsi que du nombre d'actions à effet dilutif sous-jacentes aux options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société.
- (7) Les données des années précédentes ont été redressées afin de refléter le fractionnement d'actions (voir « La Société – Constitution »).
- (8) Le montant de 0,025 \$ l'action représente le dividende trimestriel déclaré et versé le 6 mars 1998 pour la période allant du 15 octobre 1997 au 31 décembre 1997, conformément à la politique de la Société en matière de dividendes. Voir « Politique de la Société en matière de dividendes ».
- (9) Compte non tenu de la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation.
- (10) Pour plus d'information sur chacun des secteurs Produits laitiers et Produits d'épicerie, nous vous référons aux pages 51 à 53 du Rapport Annuel 2002 de Saputo, laquelle information est intégrée aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 6 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES⁸

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Au cours de l'exercice 2002, le conseil d'administration de la Société a révisé la politique en matière de dividendes de la Société et le dividende de 0,045 \$ par action, représentant un dividende annuel de 0,18 \$ par action, a été haussé le 1^{er} août 2001 à 0,055 \$ par action, ce qui représente un dividende annuel de 0,22 \$ par action. Le solde du bénéfice réalisé par la Société est réinvesti dans la croissance de ses activités. La politique de la Société en matière de dividendes est révisée à l'occasion, au moins une fois à tous les ans, par le conseil d'administration et dépend de la situation financière de Saputo, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins de capitaux et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent, à son gré.

RUBRIQUE 7 - ANALYSE DE LA DIRECTION

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 figure à la rubrique « Analyse par la direction » aux pages 27 à 33 du rapport annuel 2002 de Saputo, cette rubrique étant intégrée aux présentes par renvoi. En complément des commentaires de la direction, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés de Saputo pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 et aux notes afférentes, qui paraissent aux pages 36 à 53 du rapport annuel 2002 de Saputo, ces états financiers consolidés et les notes afférentes étant aussi intégrés aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 8 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ».

RUBRIQUE 9 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

9.1 Administrateurs

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où il est entré en fonction comme administrateur pour la première fois, sa principale occupation et le nombre d'actions ordinaires dont il était directement ou indirectement propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerçait le contrôle ou une emprise au 1^{er} juin 2002. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

⁸ Les données exposées dans cette section ont été redressées afin de refléter le fractionnement d'actions (voir « La Société – Constitution »).

Nom et lieu de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété effective ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise sont exercés
EMANUELE (LINO) SAPUTO ⁽²⁾⁽³⁾ Senneville (Québec)	1992	Président du conseil et chef de la direction de la Société	67 600 074 ⁽¹⁾
ANDRÉ BÉRARD ⁽²⁾ Verdun (Québec)	1997	Président du conseil d'une banque à charte canadienne	5 000
CLAUDE BLANCHET ⁽⁴⁾ Île Bizard (Québec)	2000	Président du conseil, président et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec	—
PIERRE BOURGIE ⁽²⁾ Outremont (Québec)	1997	Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie Inc. (société de portefeuille)	460 000
CATERINA MONTICCIOLO, CA ⁽⁴⁾ Laval (Québec)	1997	Présidente de Julvest Capital Inc. (société de portefeuille)	119 000
LINO A. SAPUTO, JR. Westmount (Québec)	2001	Président et chef de l'exploitation, division fromage (États-Unis) de la Société	33 176
PATRICIA SAPUTO, CA, PF ⁽⁴⁾ Laval (Québec)	1999	Présidente de Gestion Pasa Inc. (société de portefeuille)	17 200
LOUIS A. TANGUAY ⁽⁴⁾ Laval (Québec)	1997	Administrateur de sociétés	4 000

- (1) Les actions sont détenues par Jolina Capital Inc. et Gestion Jolina Inc., deux sociétés de portefeuille contrôlées par M. Emanuele (Lino) Saputo, et par d'autres sociétés de portefeuille détenues et contrôlées par ses frères et sœurs et leurs familles ainsi que par G. De Lucia Holdings Inc., lesquelles ont toutes donné à Gestion Jolina Inc. une procuration l'autorisant à exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires qu'elles détenaient au moment du premier appel public à l'épargne de la Société.
- (2) Membres du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines.
- (3) M. Emanuele (Lino) Saputo est administrateur d'Uniforêt, laquelle a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 17 avril 2001.
- (4) Membres du comité de vérification.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs nommés ci-dessus ont eu l'occupation principale indiquée en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe, sauf M. Lino A. Saputo, Jr. qui, du 1^{er} janvier 2000 au 15 janvier 2001, était adjoint au président d'Uniforêt Inc. (société d'exploitation forestière) et Mme Patricia Saputo qui, avant juillet 1998, était directrice principale, fiscalité, chez Deloitte & Touche.

Les informations quant aux actions qui sont détenues par chaque administrateur à titre de propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerçait le contrôle ou une emprise, en date du 1^{er} juin 2002, ont été fournies par les administrateurs personnellement, ces informations n'étant pas connues par la Société.

9.2 Hauts dirigeants

Le tableau qui suit présente le nom, le lieu de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant en date des présentes.

Nom et lieu de résidence	Poste
Emanuele (Lino) Saputo Senneville (Québec)	Président du conseil et chef de la direction
Daniel Boulais Brossard (Québec)	Président et chef de l'exploitation Division Boulangerie
Louis-Philippe Carrière, CA Lorraine (Québec)	Vice-président exécutif, finances et administration et secrétaire
Dino Dello Sbarba Rosemère (Québec)	Président et chef de l'exploitation, Division Fromage (Canada)
Pierre Leroux Boucherville (Québec)	Vice-président exécutif, ressources humaines et affaires corporatives
Lino A. Saputo, Jr. Westmount (Québec)	Président et chef de l'exploitation Division Fromage (États-Unis)
Randy Williamson Surrey (Colombie-Britannique)	Président et chef de l'exploitation, Division Lait

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont eu l'occupation principale indiquée en regard de leur nom ou d'autres postes de direction au sein de la Société, sauf M. Lino A. Saputo, Jr. qui, du 1^{er} janvier 2000 au 15 janvier 2001, était adjoint au président d'Uniforêt Inc. (société d'exploitation forestière); M. Randy Williamson qui, de 1998 à la réalisation de l'acquisition de Dairyworld, était chef de l'exploitation de Dairyworld et, auparavant, vice-président principal, exploitation de cette société; et M. Daniel Boulais qui s'est joint à Saputo Groupe Boulangerie inc. (anciennement connue sous le nom de Culinar inc.) en 1995 à titre de Directeur, marketing, et qui, entre la date de l'acquisition de Culinar en 1999 et juillet 2001, a occupé le poste de Vice-président, marketing, recherche et développement et ventes internationales pour la même société.

Au 1^{er} juin 2002, les administrateurs et hauts dirigeants de Saputo, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 68 263 077 actions ordinaires au total, soit environ 66,1 % des actions ordinaires de la Société en circulation, ou exerçaient le contrôle ou une emprise sur ces actions. On trouvera d'autres renseignements sur les actions détenues par les administrateurs à la rubrique « Élection des administrateurs » à la page 3 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 4 juin 2002, ces renseignements étant intégrés aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 10 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo datée du 4 juin 2002 fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Saputo, les options d'achat de titres et les initiés intéressés dans des opérations importantes. On trouvera également d'autres renseignements financiers dans les états financiers consolidés de Saputo et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. On peut obtenir des exemplaires de ces documents en s'adressant au secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, numéro de téléphone : (514) 328-6662.

De plus, lorsque les titres de Saputo sont en cours de placement conformément à un prospectus simplifié ou lorsqu'un prospectus simplifié provisoire a été déposé, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents suivants auprès du secrétaire de la Société :

- (i) la notice annuelle ainsi que les documents ou toute partie de document qui y sont intégrés par renvoi;
- (ii) les états financiers comparatifs de Saputo pour son exercice complet le plus récent et le rapport des vérificateurs s'y rapportant, ainsi que les états financiers intermédiaires de Saputo ayant fait suite aux états financiers pour son exercice complet le plus récent;
- (iii) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo pour sa plus récente assemblée des actionnaires comportant l'élection d'administrateurs;
- (iv) tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou définitif.

Dans toutes les autres circonstances, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents mentionnés aux alinéas (i), (ii) et (iii) ci-dessus en adressant une demande en ce sens au secrétaire.

* * *